



Saulcy, le 21 mai 2024

Permis de construire

1.

Requérant(s) : Société de développement et d'embellissement, Rue des Tilleuls 22, 2873 Saulcy

Auteur du projet : Société de développement et d'embellissement, Rue des Tilleuls 22, 2873 Saulcy

Description de l'ouvrage : Installation d'une nouvelle décoration à l'entrée du village de Saulcy pour remplacer les fontaines en bois

Cadastre(s), parcelle(s) : Saulcy, 1082

Lieu-dit, adresse : Rue des Tilleuls, 2873 Saulcy

Affectation de la zone : En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA

Plan spécial : Aucun

Dérogation(s) requise(s) : Aucune

Requête(s) spéciale(s) : Aucune

Ouvrages : Description : Dimensions : longueur 4.3 m, largeur 0.3 m, hauteur totale 1.5 m.

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Saulcy, Sur les Cras 5, 2873 Saulcy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement. Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire). Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. » Saulcy, le 21 mai 2024

Cours BLS – Réajura

Répétition du cours BLS (base de réanimation - Entraînement des aptitudes de base chez l'adulte : première évaluation, massage cardiaque, ventilation, défibrillation à l'aide de l'AED).

Samedi 31 août 2024 aux Genevez

Le nombre de place étant limité, vous pouvez vous inscrire au bureau communal jusqu'au 30 juin.

Appartement à louer

1 Appartement de 3.5 pièces à louer à partir du 1 er juin 2024 au bâtiment des maitres, rue des Tilleuls 1, Saulcy



appartement à l'étage avec balcon
2 chambres à coucher
1 salle de bain avec douche et WC
Cuisine équipée
1 grand salon-salle à manger ouverte
CHF 900.- + CHF. 300.- charges
Rénové partiellement

Inclus : cave et grenier. La buanderie et les extérieurs sont en commun. Place de parcs extérieures gratuites. En cas d'intérêt ou de questions, vous pouvez contacter le secrétariat communal au 032 433 41 30 ou par mail secretariat@saulcy.ch

Croix-Rouge jurassienne

Vivre en toute sécurité dans son propre foyer et y demeurer le plus longtemps possible ?
Bénéficier d'un service de transports pour vos déplacements médicaux ?
Profiter d'une aide d'urgence pour la garde de votre enfants malade ?
Si ces prestations suscitent votre intérêt ou réveille votre curiosité n'hésitez pas à contacter la Croix-rouge jurassienne afin d'obtenir plus d'informations et découvrir l'ensemble des aides à disposition.

La Croix-Rouge jurassienne s'engage chaque jour pour que ces services essentiels améliorent la qualité de vie et renforcent l'autonomie des personnes au sein de notre communauté. Si vous ou vos proches voudriez bénéficier de ces services, ou pour devenir membre ou bénévole et contribuer à ces causes vitales, n'hésitez pas à contacter la Croix-Rouge jurassienne au 032.465.84.00 ou par mail à l'adresse info@croix-rouge-jura.ch !

Grâce à votre soutien, ces programmes peuvent continuer à changer des vies.

Campagne de lutte contre le non-recours aux prestations sociales

Durant 6 semaines, les personnes non-recourantes sont invitées à déposer une demande d'information/orientation par SMS au 076 601 10 55 ou via formulaire sur le site <https://ju-lien.org/>
A réception de cette simple demande, une personne spécialiste du domaine social lui proposera un entretien gratuit et confidentiel pour mieux comprendre le système et faire le lien vers la ou les prestations envisageables.

La campagne démarre le jeudi 2 mai et s'achève le 16 juin.

Le site JU-lien restera actif au-delà du 16 juin mais l'appel à l'aide via SMS sera désactivé.

Frelon asiatique – appel à la vigilance

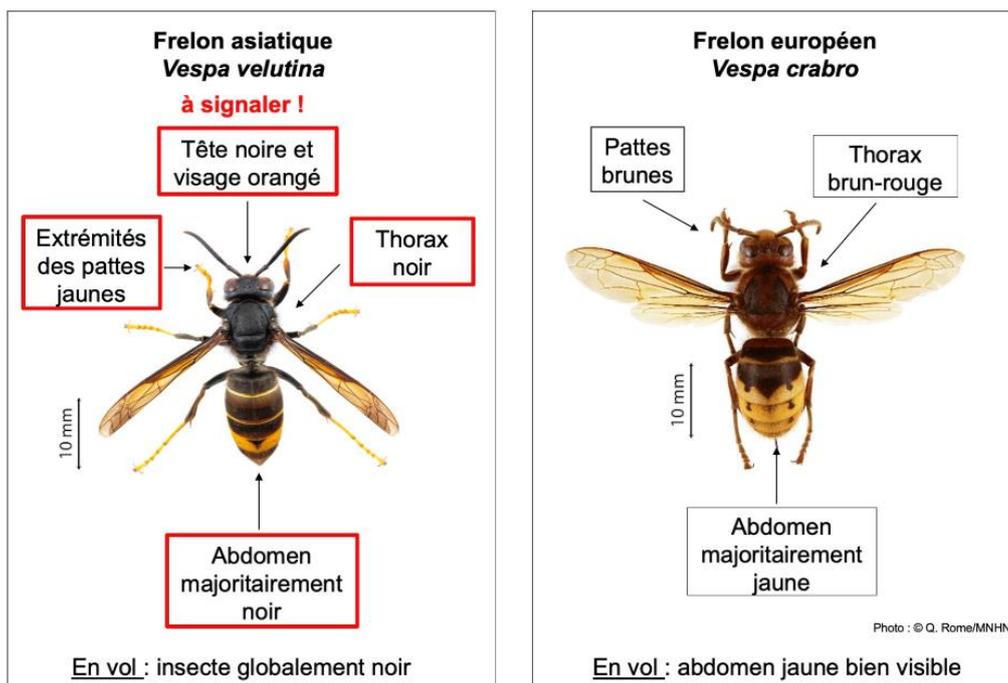
Le frelon asiatique est un insecte exotique menaçant la faune entomologique indigène et notamment les colonies d'abeilles domestiques. Après une première découverte en 2017, son expansion s'est

accélérée en 2023 de manière significative dans tous les districts du canton, avec plus d'une centaine d'observations répertoriées via la plateforme nationale dédiée aux signalements. Compte tenu de cette progression, l'Office de l'environnement a adapté la stratégie de lutte, en collaboration avec la Fédération Jurassienne d'Apiculture (FJA), le CABI et la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI). Cette nouvelle approche renforce le rôle crucial des apiculteurs, tout en instituant la création d'un groupe de pilotage sous la direction de la FRI.

Nous sollicitons la participation active de la population, à travers le signalement des observations suspectes d'individus et de nids sur la plateforme nationale <http://www.frelonasiati/>.

Au vu du grand nombre d'observations attendues cette année, **seuls les signalements effectués sur cette plateforme pourront être traités**. Nous comptons sur la vigilance de toutes et tous, notamment des personnes régulièrement présentes dans le terrain (voyers, forestiers, chasseurs, naturalistes, apiculteurs, etc.).

Après confirmation par la plateforme de la présence de frelons asiatiques et non d'une espèce indigène, les particuliers peuvent, pour les nids proches des habitations, mandater un spécialiste habilité à procéder à l'élimination de nids (liste disponible sur le site Internet de l'Office de l'Environnement à l'adresse mentionnée ci-dessous). Les frais peuvent généralement être prise en charge par les assurances, comme pour les nids de guêpes. Pour les nids problématiques pour les ruchers, la FJA dispose parmi ses membres de spécialistes pour la vulgarisation, la recherche et l'élimination des nids. De plus amples informations sont disponibles dans la stratégie cantonale, pouvant être consultée à l'adresse suivante : <https://frelonasiatique.ch/fr/>



PET

Pour rappel merci de déposer uniquement les emballages de boissons marqués **du sigle PET** et de vider l'air des bouteilles, les plier et remettre le bouchon.

Chaleur en voiture : DANGER

A partir d'une température extérieure de 15°C déjà, laisser votre chien enfermé dans une voiture peut s'avérer mortel : sous l'effet des rayons du soleil, la température dans l'habitacle peut vite dépasser 50°C. Laisser **les vitres entrouvertes ne suffit pas** à rafraîchir suffisamment le véhicule. En quelques minutes, un chien qui attend dans ces conditions peut être victime d'un coup de chaleur mortel. Le soleil tourne (et avec lui, l'ombre), et une voiture garée à l'ombre se retrouve rapidement sous un soleil de plomb. Les chiens n'aiment pas la chaleur !

Durant les grosses chaleurs estivales, ne laissez pas votre chien dans votre voiture en stationnement. Lors de vos déplacements, placez si possible votre chien à l'abri du soleil direct. Des vitres teintées (il existe des films teintés à poser soi-même) ou des pare-soleils fixés par des ventouses permettent de filtrer les rayons. **Attention : même avec la climatisation en marche, il se peut que la chaleur à l'arrière du véhicule soit trop élevée pour votre compagnon à quatre pattes.**

Ne nous laissez **PAS dans la voiture!**

À partir d'une température extérieure **de 15 degrés**, rester dans une voiture garée est déjà un **danger de mort!**

Le conseil communal